



Fémina Cup d'Automne

Dimanche 18 Novembre 2018

Complexe sportif de Fenouillet

Avenue Frédéric Mistral

83260 La Crau

Responsable de la Compétition

Claire LEMPEREUR

aude.lempereur@wanadoo.fr

La compétition se déroule par **équipes de deux joueuses**
(Formule coupe Davis).

Il est possible de constituer des ententes (2 féminines de clubs différents).

Les catégories autorisées sont :

vétérans - seniors - juniors - cadettes - minimes - Benjamines

Le droit d'engagement est fixé à **13 €uros** par équipe.

Les frais d'inscription seront réclamés aux clubs par le biais de la prochaine facture. N'envoyez pas de chèque lors des inscriptions.

Cette compétition sera prise en compte pour l'attribution du Challenge Féminin qui sera attribué en fin de saison lors de l'A.G du Comité du Var.

Les inscriptions sont prises par la Responsable de la Compétition :

Claire LEMPEREUR

Jusqu'au **jeudi 15 Novembre** (minuit) dernier délai uniquement par courriel

aude.lempereur@wanadoo.fr

Avec les indications ci-dessous :

NOM et Prénom	N° de licence	Nombre de points Classement	Club Représenté
----------------------	----------------------	------------------------------------	------------------------

Un Accusé Réception vous sera envoyé pour confirmation.

Complexe sportif de Fenouillet

Avenue Frédéric Mistral

83260 La Crau

La salle sera ouverte à **09h00**

Le pointage commencera à 09h30

La compétition débutera à 10h00



Forfait prononcé à 10h15

RÈGLEMENT **"Fémina Cup"**

compétition par équipes de deux joueuses

Article 1 - C'est une épreuve par équipes de 2 qui se déroule en 2 phases distinctes :

Fémina Cup d'Automne et Fémina Cup de Printemps

Un Titre Départemental est attribué à chaque phase.

Cette compétition est ouverte à toutes les Féminines Licenciées du Var.

Il est possible de constituer des ententes (2 féminines de clubs différents).

Les 2 compétitions seront prises en compte pour l'attribution du Challenge Féminin qui sera attribué en fin de saison lors de l'A.G du Comité du Var.

Article 1 bis – Des compositions à 3 joueuses sont possibles.

Article 2 - Responsables de l'organisation

L'échelon départemental est sous la responsabilité du Comité Départemental.

Article 3 - La présentation au juge-arbitre, par la joueuse, de sa licence avec la mention "certificat médical présenté" est obligatoire.

Si elle ne peut pas présenter sa licence, la joueuse doit présenter un certificat médical daté de moins d'un an.

Si la joueuse ne peut présenter ni sa licence avec la mention "certificat médical présenté", ni un certificat médical, elle ne doit pas être autorisée à jouer. !!!!!

Article 4 - Pré-qualification :

Création de poules sur place avec têtes de série définies par addition des points.

Dans le cas où une équipe se composerait de plusieurs joueuses, il est obligatoire que les meilleures classées soient sur la feuille d'inscription pour éviter de fausser les têtes de série et la composition du serpent.

En cas d'égalité, le départage se fera par rapport à la meilleure joueuse classée, et en cas d'égalité, il y aura un tirage au sort.

Article 5 - Equipe de deux joueuses

Les rencontres ont lieu en 5 parties selon la formule de la coupe "Davis" : Les 2 joueuses d'une équipe sont désignées par A et B, les 2 joueuses de l'équipe adverse par X et Y.

La rencontre se déroule sur une table.

L'ordre des parties est : A-X ; B-Y ; double ; A-Y, B-X.

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

En fonction du nombre d'équipes engagées, le J-A décidera si tous les matchs seront joués ou s'ils seront arrêtés au score acquis.

La troisième joueuse ne peut que participer au double.

Article 6 - Règles de qualification des joueurs (brûlage)

Toutes les catégories peuvent participer, **sauf les Poussines.**

Toute joueuse ayant participé à une rencontre dans une équipe, **NE PEUT PLUS** jouer dans une autre équipe (joueuse brûlée).

Pour la phase 2, il n'y a pas de brûlage avec la phase 1.

Article 7 - Décompte des points

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée de simple ou de double. L'addition des points-partie obtenus par chaque équipe dans le ou les groupes détermine le résultat de la rencontre. Le résultat de la rencontre doit tenir compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Article 8 - Etablissement de la feuille de rencontre

Après remise au juge-arbitre de cette feuille de composition d'équipe signée, seul le juge-arbitre peut autoriser une modification dans le but de corriger une erreur. La responsabilité d'une mauvaise composition d'équipe incombe exclusivement à la capitaine de l'équipe.

Article 9 - Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré en alternance par les deux équipes.

Article 10 - Échelon départemental

a) Les équipes sont réparties en (x) poules de trois équipes (les poules sont établies en tenant compte des classements individuels des joueuses suivant le dernier classement officiel diffusé).

b) Les équipes classées premières et deuxièmes de chaque poule sont incorporées dans un tableau de (x)

c) Les équipes classées troisièmes de chaque poule sont incorporées dans un tableau perdant. Un classement intégral est effectué.

Toutes les rencontres de classement doivent être disputées.

Article 11 - Date, Heure et Lieu de la Compétition

Les rencontres se déroulent aux lieux, dates et heure fixés par la commission sportive de l'échelon considéré :

Fémina Cup d'Automne

Dimanche 18 Novembre 2018

Complexe sportif de Fenouillet

Avenue Frédéric Mistral

83260 La Crau

La salle sera ouverte à 09h00

Le pointage commencera à 09h30

La compétition débutera à 10h00

Forfait prononcé à 10h15

Les balles ne sont pas fournies.

Une Buvette sera ouverte sur place

Mise à jour du 05/11/2018